

# Vevey Libre voulait geler la subvention à Apollo

**Affaire Girardin**  
**Les 2 municipaux centristes se sont distanciés de leurs collègues, dévoilant leurs démarches depuis leurs premiers soupçons**

**Stéphanie Arboit**

«Michel Agnant siège au conseil de fondation d'Apollo depuis mi-2016. Pourquoi n'a-t-il rien relevé, s'il y a des dysfonctionnements?» Voilà une question soulevée ces jours (y compris dans notre Courrier des lecteurs de ce jeudi), alors que l'affaire Girardin a éclaté. Pour rappel, Lionel Girardin, municipal PS, est au cœur d'un conflit d'intérêts: sa société Operation Project est rémunérée par la Fondation Apollo, qu'il présidait.

Pour parer à toute accusation, le parti Vevey Libre (VL) a organisé mercredi une conférence de presse. «Pour nous, il était absolument indispensable d'expliquer que tous les dysfonctionnements révélés sont issus de décisions prises avant que Michel Agnant n'entre au conseil de fondation d'Apollo. Il n'a pas manqué à son devoir de surveillance», a ainsi explicité Jérôme Christen, municipal VL.

Tant ce dernier que son collègue de parti Michel Agnant ont donc révélé leurs actions de ces derniers mois, concernant la Fondation Apollo mais aussi Simplon 48 (des bureaux dont le bail est au nom de



CHANTAL DERVEY

**Le parti Vevey Libre a tenu conférence de presse ce mercredi.**

**«Malgré mes demandes, il y a eu une rétention d'informations»**

**Michel Agnant**  
Municipal Vevey Libre

la Ville, mais sous-loués par la société de Lionel Girardin).

**Des mois pour comprendre**

«Cela nous a pris plusieurs mois pour comprendre le lien organique entre Operation Project et la Fondation Apollo», a expliqué Michel Agnant. Trop longtemps? Pourquoi n'avoir rien vu en siégeant au conseil de fondation comme représentant de la Ville? «J'ai assisté à trois séances (sur quatre) depuis mon entrée en fonction, se défend

Michel Agnant. De plus, l'opérationnel est du ressort de la direction. Surtout, il faut souligner que le conseil de fondation n'obtient que des éléments exfiltrés, sans détails. Malgré mes demandes, il y a eu une rétention d'informations. Cela a pris du temps, car il fallait nous baser sur du consistant - et non sur de simples suppositions - pour en parler en Municipalité.»

En mars, Michel Agnant propose donc à l'Exécutif de geler la subvention à Apollo (155 000 fr.). La Municipalité refuse.

Lors du vote, Lionel Girardin a logiquement dû sortir, étant concerné par le sujet. Un rapide calcul permet de comprendre que ne restaient que Michel Agnant et Jérôme Christen d'un côté, Étienne Rivier et la syndique, Élina Leimgruber, de l'autre. En cas d'égalité parfaite, la voix de la syndique tranche. Pourquoi a-t-elle arbitré en faveur du versement de la subvention, malgré les soupçons? «Ce n'est pas à la Mu-

nicipalité mais au conseil de fondation de tirer au clair les problèmes, si nécessaire en commandant un audit capable d'apporter les preuves formelles. De plus, la fondation nous a écrit pour nous dire que le gel de notre subvention prêterait son travail - que par ailleurs tout le monde loue. On ne pouvait pas prendre ce risque de léser les bénéficiaires d'Apollo, d'autant que nous sommes liés par un contrat de prestation. L'audit du Canton répondra aux questions et c'est en fonction de ces conclusions que des mesures pourront être prises.»

**Argent de la Ville engagé?**

Michel Agnant dit avoir posé des questions dès la découverte que les locaux de Simplon 48 étaient occupés par la société de Lionel Girardin. «Lorsque la cheffe de mon Service des affaires sociales a soulevé cette question, en septembre 2017, on nous a dit de ne pas nous occuper de ce dossier.» Qui devait être réglé, mais ne l'est toujours pas.

Gilles Altermath, chef des Gérances, a reconnu que cela «a traîné». Quid des rappels reçus à la Ville pour cette adresse? «J'admetts que la Ville a peut-être pris un risque, mais honnêtement Vevey n'a pas sorti 1 fr.: Lionel Girardin paie directement le loyer à la régie et les décomptes de charges lui sont directement adressés.» «Il y a eu des arriérés, mais tout a été payé», affirme Lionel Girardin.

«Il était prévu de donner ces informations à la Commission de gestion du Conseil communal, précise Jérôme Christen. Le hasard a voulu que l'affaire éclate juste avant qu'elle ne se rencontre, dans quelques jours.»